

SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE
SICAD

GUIDE DU CITOYEN

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du ministre du tourisme des loisirs et de l'artisanat
Tel que modifié par l'arrêté en date du
(Jort N°)

Organisme : Office National de l'Artisanat (ONA) .

Domaine de la prestation : Direction de l'encadrement et de la qualité .

Objet de la prestation : Immatriculation des entreprises artisanales.

Conditions d'obtention

- L'exercice d'une activité artisanale .

Pièces à fournir

- Demande au nom du D.G. de l'ONA
- Pour les artisans :
 - copie de la carte professionnelle
 - copie de la C.I.N
 - fiche de renseignement fournie par la délégation régionale de l'office
- Pour les entreprises artisanales
 - copie du statut de l'entreprise
 - copie de nomination du chef d'entreprise
 - fiche de renseignement fournie par la délégation régionale de l'office .
 - Copie de la C.I.N du chef d'entreprise

Copie de la carte professionnelle de l'assistant technique de l'entreprise.

Étapes	Intervenants	Délais
- Présentation de la demande d'octroi accompagnée des pièces justificatives. - Visite du lieu d'implantation de l'entreprise - Délivrance du récépissé d'immatriculation	- Délégation régionale .	07 jours à partir du dépôt de la demande

Lieu de dépôt du dossier

Service : Les délégations régionales
Adresse : selon les délégations

Lieu d'obtention de la prestation

Service : Les délégations régionales
Adresse : selon les délégations

Délai d'obtention de la prestation

07 jours à partir du dépôt du dossier

Références législatives et/ou réglementaires

- Arrêté du Ministre du Tourisme et de l'Artisanat du 16 janvier 1985 relatif au répertoire des entreprises artisanales dans le secteur de l'artisanat traditionnel et artistique
- Arrêté du Ministre du Tourisme et de l'Artisanat du 18 juillet 1997 relatif à l'approbation du guide des promoteurs dans le secteur de l'artisanat.